

Voulez-vous avoir une faible idée des qualifications de M. Robb comme auditeur ? Laissez-moi vous rapporter quelques petits faits qui parleront par eux-mêmes.

En 1874, M. Black se rend coupable de défalcatons jusqu'au montant de \$758.97 qu'il prétend avoir remboursé le 29 mars 1883.

De mai 1880 à mai 1881, MM. Black et Robb s'approprient pour leur usage personnel une somme de \$1,494.31 de l'argent de la Cité.

M. Black, vers 1882, prête à Harnett \$300.00 de l'argent de la corporation.

En 1882, cinq employés du département des finances sont défalcataires de la somme énorme de \$20,939.94.

M. Black retire en différents temps de la Banque de Montréal pour intérêts sur les dépôts spéciaux, près de \$600 et n'en donne pas crédit à la Cité ; dépense sur ces intérêts \$158 en présents et en bagatelles pour lui et ses amis.

Et tout cela sans la connaissance d'aucun membre du Conseil, cependant c'était à la connaissance de son ami M. Robb qui balançait la caisse au moins une fois par semaine, la certifiait, faisait ses rapports civiques, et sa feuille de balance annuelle qu'il certifiait vraie et conforme aux livres. Il trompait ainsi de propos délibéré, de la manière la plus grossière et la plus malhonnête et le Conseil et le public ; ou bien il était coupable d'une ignorance inqualifiable.

En 1882, Mussen est défalcataire d'une somme de \$2,085. M. Robb audite ses livres ; v'a-t-il découvert cette défalcation ? non. C'est le caissier lui-même qui se déclare. McNeil est défalcataire de près de \$15,000, M. Robb audite ses livres, découvre-t-il cette énorme défalcation ? Non. C'est M. E. Lapierre qui la découvre.

En 1883, de juin à octobre, une somme de près de \$1200 reçue du département de la police est introuvable ; l'auditeur ou son assistant ont-ils découvert ce déficit ? Non. C'est le caissier lui-même qui l'a encore fait connaître.

M. Lacroix paye à la Cité \$1440 ; en 1882, il est poursuivi pour le paiement de cette somme et jugement est obtenu contre lui ; l'auditeur ou son assistant ont-ils découvert ce paiement ? Non. C'est M. Lacroix qui, par un heureux hasard, a trouvé son reçu. M. Robb ne connaît pas le montant des arrérages dus à la corporation depuis les 10 ou 12 dernières années. N'oubliez pas que M. Black compte et *chèque* la caisse régulièrement, comme il le dit lui-même. Trouvez-vous que MM. Black et Robb sont bien qualifiés, le premier comme trésorier et le second comme auditeur de la Cité ?

Comment donc, me direz-vous, se faisait l'audition de nos livres ? Pour moi, la réponse est bien simple. C'est que les livres n'étaient pas audités, et la caisse, à proprement parler, n'était jamais balancée. On prenait ce qui s'y trouvait et on certifiait que tout était parfait. Voilà comment nos finances sont administrées depuis des années !

Qu'ai-je besoin de mentionner d'autres faits prouvés pour démontrer la négligence grossière et la culpabilité de ces employés ? Comment passer l'éponge sur tous ces méfaits sans perdre la confiance des contribuables et sans se discréditer aux yeux du public ?

Il ne m'appartient pas de dicter au comité ce qu'il doit faire ; cependant, en cette circonstance, je ne puis m'empêcher de dire : Que vous,